

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026-041

Date de convocation :

22/04/2026

Date de mise en ligne :

30 AVR. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47

Présents : 42

Votants : 46

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures,  
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située  
4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents :** Philippe PAPERIN - Henri DEBIESSÉ - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGININ - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAİL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

**Absents :** /

**Absent excusé :** Fabrice DEJOUX.

**Absents excusés représentés :** Jean-Claude VASSAN - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

**Délégués suppléants :** Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - GRIME Caroline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Hugues COQUARD (pouvoir à Aurélie BOIS) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Lydie AUDET (pouvoir à Rémy FRUCTUS).

Isabelle NICOLLE-NESME a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

### **Objet :** désignation des représentants de la CCBSB au SYMISOA

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles : L.2121-33 disposant que « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes », et L.5211-1 modifié par la LOI n°2015-991 du 7 août 2015, rendant cette disposition applicable au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;*

Madame la Présidente propose de procéder à l'élection des représentants de la Communauté de communes au SYMISOA (Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents).

Le Conseil communautaire doit désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour siéger au SYMISOA.

Il est procédé à appel à candidature.

Sont candidats au titre de délégués titulaires : Fabrice DEJOUX, Rémy FRUCTUS, Jean-Denis AZNAR, Benoît VIOLET et Hervé JANDEAU, et au titre de délégués suppléants : Pascal LABROSSE, Jean-Pierre PIGNON, Jean-Paul FEIGNIER et Christelle ORELLI.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Madame Cécile LAMBOROT et Monsieur Jérôme DEBARREIX se portent volontaires et sont désignés en qualité d'assesseurs.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 46

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 45

Résultat obtenu :

Fabrice DEJOUX : 41 voix

Rémy FRUCTUS : 37 voix

Jean-Denis AZNAR : 27 voix

Benoît VIOLET : 40 voix

Hervé JANDEAU : 25 voix

Christelle ORELLI : 1 voix

Le Conseil,

Vu les résultats du scrutin ;

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont élus comme représentants titulaires de la CCBSB au SYMISOA :

**Fabrice DEJOUX**  
**Rémy FRUCTUS**  
**Jean-Denis AZNAR**  
**Benoît VIOLET**

Sont candidats au titre de délégués suppléants : Pascal LABROSSE, Jean-Pierre PIGNON, Jean-Paul FEIGNIER et Christelle ORELLI.

Au regard de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ses représentants au scrutin secret.

Après délibération, avec 2 abstentions et 44 voix pour, le Conseil de Communauté :

- désigne comme délégués suppléants de la CCBSB au SYMISOA :

**Pascal LABROSSE**  
**Jean-Pierre PIGNON**  
**Jean-Paul FEIGNIER**  
**Christelle ORELLI**

- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente  
**Stéphanie DUMOULIN**



La secrétaire de séance  
**Isabelle NICOLLE-NESME**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026-042

Date de convocation :	
22/04/2026	
Date de mise en ligne :	
30 AVR. 2026	
Nombre de conseillers :	
En exercice :	47
Présents :	42
Votants :	46

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures,  
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents :** Philippe PAPERIN - Henri DEBIESSE - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

**Absents :** /

**Absent excusé :** Fabrice DEJOUX.

**Absents excusés représentés :** Jean-Claude VASSAN - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

**Délégués suppléants :** Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - GRIME Caroline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Hugues COQUARD (pouvoir à Aurélie BOIS) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Lydie AUDET (pouvoir à Rémy FRUCTUS).

Isabelle NICOLLE-NESME a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

**Objet : désignation des représentants de la CCBSB au SMAAA**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles : L.2121-33 disposant que « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes », et L.5211-1 modifié par la LOI n°2015-991 du 7 août 2015, rendant cette disposition applicable au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;*

Madame la Présidente propose de procéder à l'élection des représentants de la Communauté de communes au SMAAA (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents).

Sont concernées les communes suivantes : Amanzé, Bois-Sainte-Marie, Colombier-en-Brionnais, Dyo, Gibles, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, Saint-Germain-en-Brionnais, Saint Symphorien-des-Bois, qui doivent désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant (élus communautaires ou municipaux), ainsi qu'un titulaire et un suppléant pour la Communauté de communes. Il est procédé à appel à candidature.

Au regard de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ses représentants au scrutin secret.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

• désigne ses représentants au SMAAA comme ci-après :

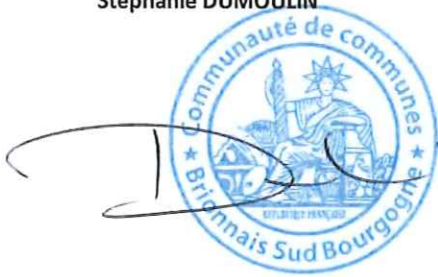
	titulaires	suppléants
Amanzé	Philippe PAPERIN	Céline RAMPON
Bois-Sainte-Marie	Gilles AUCLAIR	Cordélia DE RAMBUTEAU
Colombier-en-Brionnais	Clémence BAJARD	Olivier SPERANDIO
Dyo	Bertrand LESPINASSE	Jérôme DEBARREIX
Gibles	Alain BANON	Marc CHARNAY
Ouroux /s le-Bois-Ste-Marie	Bernard DELHOMME	Caroline GRIME
St Germain-en-Brionnais	Jean-Michel COLLAUDIN	Rémi BARNAUD
St Symphorien-des-Bois	Jean-Pierre PIGNON	Yohan COLLAUDIN
CCBSB	Fabrice DEJOUX	Pascal GARNIER

• autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente  
Stéphanie DUMOULIN

La secrétaire de séance  
Isabelle NICOLLE-NESME



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026-043

Date de convocation :

22/04/2026

Date de mise en ligne :

30 AVR. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47

Présents : 42

Votants : 46

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures,  
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située  
4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents :** Philippe PAPERIN - Henri DEBIESSÉ - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

**Absents :** /

**Absent excusé :** Fabrice DEJOUX.

**Absents excusés représentés :** Jean-Claude VASSAN - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

**Délégués suppléants :** Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - GRIME Caroline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Hugues COQUARD (pouvoir à Aurélie BOIS) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Lydie AUDET (pouvoir à Rémy FRUCTUS).

Isabelle NICOLLE-NESME a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

### **Objet :** désignation des représentants de la CCBSB à l'ATD 71

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles : L.2121-33 disposant que « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes », et L.5211-1 modifié par la LOI n°2015-991 du 7 août 2015, rendant cette disposition applicable au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;*

Madame la Présidente propose de procéder à l'élection des représentants de la Communauté de communes à l'ATD 71 (Agence Technique Départementale). Le Conseil doit désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant, parmi les élus communautaires. Il est procédé à appel à candidature.

Sont candidats au titre de délégué titulaire : Cyrille BRUNET et au titre de délégué suppléant : Christine BALLANDRAS.

Au regard de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ses représentants au scrutin secret.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

▪ désigne ses représentants à l'ATD 71 comme ci-après :

**Délégué titulaire :**

Cyrille BRUNET

**Délégué suppléant :**

Christine BALLANDRAS

▪ autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente  
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance  
Isabelle NICOLLE-NESME



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026-044

Date de convocation :

22/04/2026

Date de mise en ligne :

30 AVR. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47  
Présents : 42  
Votants : 46

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents :** Philippe PAPERIN - Henri DEBIESSÉ - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

**Absents :** /

**Absent excusé :** Fabrice DEJOUX.

**Absents excusés représentés :** Jean-Claude VASSAN - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

**Délégués suppléants :** Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - GRIME Caroline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Hugues COQUARD (pouvoir à Aurélie BOIS) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Lydie AUDET (pouvoir à Rémy FRUCTUS).

Isabelle NICOLLE-NESME a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

### Objet : désignation des représentants de la CCBSB au CLE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles : L.2121-33 disposant que « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes », et L.5211-1 modifié par la LOI n°2015-991 du 7 août 2015, rendant cette disposition applicable au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;*

Madame la Présidente propose de procéder à l'élection des représentants de la Communauté de communes au CLE (Comité Local pour l'Emploi du Charolais-Brionnais). Le Conseil doit désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant, parmi les élus communautaires (1 homme et 1 femme conformément au règlement intérieur du CLE).

Sont candidats au titre de délégué titulaire : Stéphanie DUMOULIN et au titre de délégué suppléant : Arnaud DURIX.

Au regard de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ses représentants au scrutin secret.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

▪ désigne ses représentants à l'ATD 71 comme ci-après :

**Délégué titulaire :**  
Stéphanie DUMOULIN

**Délégué suppléant :**  
Arnaud DURIX

▪ autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente  
Stéphanie DUMOULIN

La secrétaire de séance  
Isabelle NICOLLE-NESME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026-045

Date de convocation :

22/04/2026

Date de mise en ligne :

30 AVR. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	47
Présents :	42
Votants :	46

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents :** Philippe PAPERIN - Henri DEBIESSÉ - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGINON - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

**Absents :** /

**Absent excusé :** Fabrice DEJOUX.

**Absents excusés représentés :** Jean-Claude VASSAN - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

**Délégués suppléants :** Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - GRIME Caroline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Hugues COQUARD (pouvoir à Aurélie BOIS) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Lydie AUDET (pouvoir à Rémy FRUCTUS).

Isabelle NICOLLE-NESME a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

### Objet : création des commissions thématiques

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles Article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales et Article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la création de commissions au sein des assemblées délibérantes ;*

*Vu l'article Article L5211-40-1 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité », relatif aux modalités de participation des conseillers municipaux aux commissions des EPCI ;*

Il est rappelé que l'assemblée délibérante peut former des commissions chargées d'étudier les affaires soumises au conseil. Leur composition doit respecter le principe de représentation proportionnelle afin de garantir l'expression pluraliste des élus.

En application des dispositions précitées :

- les commissions sont composées de membres du conseil communautaire ;
- en cas d'empêchement, un membre peut être remplacé ponctuellement par un conseiller municipal de la même commune, désigné par le maire dans le respect de la représentation proportionnelle ;
- la collectivité peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres aux travaux des commissions, selon des modalités qu'il lui appartient de définir, sans participation aux votes.

Il est proposé au Conseil de créer les 11 commissions thématiques suivantes :

- Développement économique
- Finances
- Culture
- Environnement / Plan climat énergie
- Mobilité
- Equipements sportifs
- PICS Plan Intercommunal de Sauvegarde
- Social
- Voirie
- Déchets
- Agriculture.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- procède à la création des 11 commissions thématiques intercommunales, telles qu'indiquées ci-dessus,

- prend acte des dispositions relatives au remplacement ponctuel des membres empêchés indiquées ci-dessus,
- décide d'ouvrir ces commissions à la participation de conseillers municipaux des communes membres,
- précise que les conditions de participation sont identiques à celles des conseillers communautaires,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente  
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance  
Isabelle NICOLLE-NESME



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026-046

Date de convocation :

22/04/2026

Date de mise en ligne :

30 AVR. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47  
Présents : 42  
Votants : 46

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents :** Philippe PAPERIN - Henri DEBIESSÉ - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGININ - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

**Absents :** /

**Absent excusé :** Fabrice DEJOUX.

**Absents excusés représentés :** Jean-Claude VASSAN - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

**Délégués suppléants :** Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - GRIME Caroline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Hugues COQUARD (pouvoir à Aurélie BOIS) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Lydie AUDET (pouvoir à Rémy FRUCTUS).

Isabelle NICOLLE-NESME a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

**Objet :** contribution 2026 de la Communauté de Communes au SMAAA

La CCBSB a transféré sa compétence GEMAPI au SMAAA pour ses communes membres (Amanzé, Bois-Sainte-Marie, Colombier-en-Brionnais, Curbigny, Dyo, Gibles, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, Saint-Germain-en-Brionnais, Saint-Symphorien-des-Bois et Vareilles). La contribution 2026 pour le SMAAA s'élève à 6 323,41 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte de la participation financière de la CCBSB au SMAA au titre de 2026 pour un montant de 6 323,41 €,
- prend acte que le montant de cette dépense est inscrit au budget primitif 2026 en section de fonctionnement,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente  
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance  
Isabelle NICOLLE-NESME



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026-047

Date de convocation :

22/04/2026

Date de mise en ligne :

30 AVR. 2026  
Nombre de conseillers :

En exercice : 47

Présents : 42

Votants : 46

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures,  
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située  
4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents :** Philippe PAPERIN - Henri DEBIESSÉ - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

**Absents :** /

**Absent excusé :** Fabrice DEJOUX.

**Absents excusés représentés :** Jean-Claude VASSAN - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

**Délégués suppléants :** Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - GRIME Caroline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Hugues COQUARD (pouvoir à Aurélie BOIS) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Lydie AUDET (pouvoir à Rémy FRUCTUS).

Isabelle NICOLLE-NESME a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

**Objet :** subvention au Service de Remplacement Chauffailles – La Clayette :  
approbation et signature d'une convention pour attribution de cette subvention

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la demande de subvention présentée par le Service de Remplacement Chauffailles – La Clayette en date du 6 mars 2026,*

*Vu l'intérêt du service rendu aux exploitants agricoles du territoire,*

*Considérant que le Service de Remplacement contribue au maintien de l'activité agricole locale, qu'il permet d'assurer la continuité des exploitations en cas d'absence (maladie, congés, formation, etc.),*

*Considérant que cette action présente un intérêt économique et social pour le territoire communautaire,*

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide d'attribuer une subvention annuelle de 5 000 € au Service de Remplacement Chauffailles – La Clayette, au titre de l'année 2026,
- approuve la convention de subvention annuelle avec tacite reconduction, annexée à la présente délibération, et autorise la Présidente à la signer,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente  
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance  
Isabelle NICOLLE-NESME



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026-048

Date de convocation :

22/04/2026

Date de mise en ligne :

30 AVR. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47  
Présents : 42  
Votants : 46

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents :** Philippe PAPERIN - Henri DEBIESSÉ - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGINON - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

**Absents :** /

**Absent excusé :** Fabrice DEJOUX.

**Absents excusés représentés :** Jean-Claude VASSAN - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

**Délégués suppléants :** Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - GRIME Caroline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Hugues COQUARD (pouvoir à Aurélie BOIS) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Lydie AUDET (pouvoir à Rémy FRUCTUS).

Isabelle NICOLLE-NESME a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

### **Objet : création d'un poste en contrat de projet : agent de prévention bio-déchets**

Madame la Présidente explique qu'un poste d'agent de prévention des bio-déchets a été créé initialement sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité, afin de répondre à un besoin ponctuel lié au développement du tri et de la prévention des bio-déchets. La durée maximale d'un contrat en accroissement temporaire d'activité est de 12 mois sur 18 mois pour un même agent.

Cependant, il apparaît maintenant que la mise en œuvre des missions confiées à cet emploi, liées notamment à la prévention et sensibilisation des habitants, le suivi des filières de compostage et collecte des bio-déchets, la mise en œuvre de projets structurants pour la collectivité et l'accompagnement des usagers nécessite un engagement dans la durée, estimé à 5 à 6 ans, excédant la durée maximale autorisée pour un contrat conclu pour accroissement temporaire d'activité.

Considérant en conséquence que cet emploi relève davantage d'un besoin temporaire lié à la réalisation d'un projet au sens de l'article L.332-24 du Code général de la fonction publique, il est donc proposé de créer un emploi non permanent sous forme « contrat de projet » dont la durée maximale peut être de 6 ans.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet identifié, à savoir : prévention bio-déchets :

- Prévention et sensibilisation des habitants
- Suivi des filières de compostage et collecte des bio-déchets
- Mise en œuvre de projets structurants pour la collectivité
- Accompagnement des usagers.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée 6 ans maximum, allant du 1<sup>er</sup> août 2026 au 31 juillet 2032 inclus.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra justifier d'expérience professionnelle d'au moins un an sur un poste similaire. Sa rémunération sera calculée par référence la grille indiciaire de la catégorie C. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de

recrutement prévue par l'article L.332-21 du code général de la fonction publique, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

*Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;*

*Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir : agent de prévention bio-déchets,*

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> août 2026 un emploi non permanent d'agent de prévention bio-déchets contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ; cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée 6 ans maximum, allant du 1<sup>er</sup> août 2026 au 31 juillet 2032 inclus,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au budget du service Déchets,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente  
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance  
Isabelle NICOLLE-NESME



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026-049

Date de convocation :

22/04/2026

Date de mise en ligne :

30 AVR. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47

Présents : 42

Votants : 46

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents :** Philippe PAPERIN - Henri DEBIESSÉ - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGINON - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

**Absents :** /

**Absent excusé :** Fabrice DEJOUX.

**Absents excusés représentés :** Jean-Claude VASSAN - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

**Délégués suppléants :** Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - GRIME Caroline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Hugues COQUARD (pouvoir à Aurélie BOIS) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Lydie AUDET (pouvoir à Rémy FRUCTUS).

Isabelle NICOLLE-NESME a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

**Objet :** emplois saisonniers Office de Tourisme Intercommunal : adaptation de la période de recrutement

*Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L332-23-2,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération 2026-019 en date du 12 mars 2026 portant création de deux emplois non permanents saisonniers d'agents d'accueil à temps complet pour l'Office de Tourisme Intercommunal,*

*Considérant la nécessité d'adapter la période de recrutement afin de répondre de manière plus efficace aux besoins saisonniers de l'Office de Tourisme Intercommunal,*

*Considérant que la saison touristique débute dès le mois de juin et qu'il convient d'assurer une continuité optimale de l'accueil du public,*

*Considérant qu'il y a lieu de modifier en conséquence la délibération susvisée,*

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- modifie les périodes de recrutement des emplois saisonniers d'agents d'accueil à temps complet au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal initialement adoptées par délibération 2026-019 du 12 mars 2026 ;
- confirme la création de deux emplois non permanents d'agents d'accueil à temps complet, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois chacun. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de grade d'adjoint administratif (et au maximum sur l'indice brut 387) ;
- fixe les périodes de recrutement comme suit :
  - un premier contrat d'une durée de trois mois à compter du 1er juin 2026
  - un second contrat d'une durée de trois mois à compter du 1er juillet 2026 ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au budget de l'Office de Tourisme Intercommunal ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente  
Stéphanie DUMOULIN

La secrétaire de séance  
Isabelle NICOLLE-NESME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026-050

Date de convocation :

22/04/2026

Date de mise en ligne :

30 AVR. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47

Présents : 42

Votants : 46

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures,  
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents :** Philippe PAPERIN - Henri DEBIESSE - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGINON - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

**Absents :** /

**Absent excusé :** Fabrice DEJOUX.

**Absents excusés représentés :** Jean-Claude VASSAN - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

**Délégués suppléants :** Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - GRIME Caroline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Hugues COQUARD (pouvoir à Aurélie BOIS) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Lydie AUDET (pouvoir à Rémy FRUCTUS).

Isabelle NICOLLE-NESME a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

### Objet : désignation des représentants de la collectivité au CST (Comité Social Territorial)

Le Comité Social Territorial (CST) est l'instance par excellence du dialogue social au sein de la collectivité territoriale. Il remplace le comité technique et le C.H.S.C.T. depuis les élections professionnelles de décembre 2022. Composé de représentants de la collectivité et du personnel en nombre égal, il est compétent pour l'ensemble des agents, quel que soit leur statut et sur toutes les questions collectives intéressant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Les prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale étant prévues en décembre 2026, le renouvellement des représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial interviendra conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, ce qui pourra conduire à une recomposition de l'instance.

En vertu des articles L.251-5 et suivants du Code général de la fonction publique, le CST est composé :

- d'un collège de représentants de la collectivité ou de l'établissement public,
- d'un collège de représentants du personnel.

Le Conseil doit désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants, parmi les élus communautaires (pas de suppléance attitrée), dont la Présidente de l'EPIC, Présidente de droit, ou son représentant élu communautaire.

Il est procédé à appel à candidature.

Sont candidats au titre de délégués titulaires : Stéphanie DUMOULIN, Fabrice DEJOUX et Arnaud DURIX et au titre de délégués suppléants : Jean-Pierre BONIN, Nicolas CRASNIER, Pascale POISEUIL.

Au regard de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ses représentants au scrutin secret.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- désigne ses représentants au CST comme ci-après :

#### Délégués titulaires :

Stéphanie DUMOULIN

Fabrice DEJOUX

Arnaud DURIX

Délégués suppléants :

Jean-Pierre BONIN

Nicolas CRASNIER

Pascale POISEUIL

- prend note qu'il n'y a pas de suppléance attitrée,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente

Stéphanie DUMOULIN

La secrétaire de séance

Isabelle NICOLLE-NESME



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026-051

Date de convocation :

22/04/2026

Date de mise en ligne :

30 AVR. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 47  
Présents : 42  
Votants : 46

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures,  
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents :** Philippe PAPERIN - Henri DEBIESSÉ - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

**Absents :** /

**Absent excusé :** Fabrice DEJOUX.

**Absents excusés représentés :** Jean-Claude VASSAN - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

**Délégués suppléants :** Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - GRIME Caroline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Hugues COQUARD (pouvoir à Aurélie BOIS) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Lydie AUDET (pouvoir à Rémy FRUCTUS).

Isabelle NICOLLE-NESME a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

**Objet : DM n° 1 Déchets Ménagers**

Le Chapitre 67 du budget « déchets ménagers » permet notamment d'établir des avoirs sur les exercices antérieurs. Depuis le 01/01/2026, avec le nouveau logiciel de gestion de la REOM, les factures erronées sont annulées en totalité (et non plus partiellement comme auparavant), et le montant rectifié est alors refacturé à l'utilisateur. Il convient en conséquence de réapprovisionner le chapitre 67 pour un montant de 80 000 € (en plus des 45 000 € de crédits inscrits au BP 2026). Ce montant s'équilibre avec l'inscription de 80 000 € de recettes supplémentaires au titre de la refacturation de la REOM.

**Décision modificative N°1**

**Budget Déchets Menagers**

Dépenses de Fonctionnement					Recettes de Fonctionnement				
Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant	Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant
67		678	NA	80 000,00 €	70		706	NA	80 000,00 €
<b>TOTAL Dépenses de Fonctionnement</b>				<b>80 000,00 €</b>	<b>TOTAL Recettes de Fonctionnement</b>				<b>80 000,00 €</b>
Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant	Chap.	Opé.	Art.	ANA	Montant
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>				<b>- €</b>	<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>				<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>80 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>80 000,00 €</b>

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte la DM N°1 du budget annexe « déchets ménagers » telle que présentée ci-dessus,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente  
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance  
Isabelle NICOLLE-NESME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026-052

Date de convocation :

22/04/2026

30 AVR 2026  
Date de mise en ligne :

Nombre de conseillers :

En exercice : 47  
Présents : 42  
Votants : 46

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures,  
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents :** Philippe PAPERIN - Henri DEBIESSE - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Amélie LAPORTE - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Jérôme DEBARREIX - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Marc DURIX - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

**Absents :** /

**Absent excusé :** Fabrice DEJOUX.

**Absents excusés représentés :** Jean-Claude VASSAN - Stéphane HUET - Bernard DELHOMME.

**Délégués suppléants :** Christelle ORELLI - Patrick LEROUX - GRIME Caroline.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Hugues COQUARD (pouvoir à Aurélie BOIS) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Lydie AUDET (pouvoir à Rémy FRUCTUS).

Isabelle NICOLLE-NESME a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

**Objet : subventions 2026 : attribution complémentaire**

Conformément au règlement d'attribution de subventions de la Communauté de communes, il est proposé le versement des montants suivants, au titre des subventions 2026 (en plus de celles déjà attribuées par délibération n° 2026-025 en date du 12 mars 2026) :

Projets touristiques d'intérêt communautaire			
Association	Projet	Subvention 2026	Montant
ASCA	Réalisation de DVD		1 000,00 €
Comité des fêtes de Mussy	Mussy musik		300,00 €
Subventions déjà attribuées (pour rappel)			1 122,68 €
Réserve			7 577,32 €
TOTAL des crédits inscrits au BP 2026 (budget annexe Office de Tourisme)		10 000,00 €	10 000,00 €

Après délibération, le Conseil de Communauté :

- décide d'attribuer pour 2026 les subventions ci-dessous, en sus de la délibération 2026-025 du 12 mars 2026 :
  - 1 000 € pour l'association ASCA, avec 5 abstentions et 41 voix pour,
  - 300 € pour le Comité des fêtes de Mussy, à l'unanimité,
- certifie que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2026 ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente  
Stéphanie DUMOULIN



La secrétaire de séance  
Isabelle NICOLLE-NESME

